

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-09-18 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 18^e jour du mois de septembre deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud (absente)
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard (absente)
Anick Leclerc (absente)

Mesdames Danielle M. Bédard, directrice générale et France Marcotte, greffière sont également présentes.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Demande dérogation mineure, 361 rue Saint-François
2. Renouvellement des assurances collectives
3. Contrat location photocopieur
4. Mandat Akifer, forages exploratoires
5. Décompte progressif no 2 – travaux d'infrastructures souterraines, phase 3
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Rés.2014-09-206 Demande de dérogation mineure, 361 rue Saint-François

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal « Courrier de Portneuf » en date du 3 septembre 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un garage, déjà existant, de 24 x 36 dont la superficie est plus grande que la maison ;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9875 46 6280 situé au 361 rue Saint-François.

Rés.2014-09-207 Renouvellement des assurances collectives

Considérant que le renouvellement des assurances collectives vient à échéance le 1^{er} octobre prochain ;

Considérant que l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet de reconduire la soumission pour les assurances ayant une période inférieure à cinq ans sans demander de soumission ;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de reconduire les assurances collectives avec la compagnie La Croix Bleue, pour un montant de 50 292.02 \$ taxes incluses, le tout pour une période de 12 mois.

Rés.2014-09-208 Contrat de location du photocopieur

Considérant que le contrat de location du photocopieur vient à échéance en mars prochain;

Considérant qu'un tableau démontrant les coûts de location d'un photocopieur a été déposé ;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition de Toshiba pour la location d'un photocopieur modèle e-Studio 4555C et ce pour une période de 60 mois au coût de 193.50 \$ par mois taxes en sus et que le contrat de service soit de 0,00780 \$ la copie noir et blanc et de 0,05600 \$ la copie couleur.

QUE madame la directrice générale soit, et elle est par les présentes, autorisé à signer le contrat de la location du nouveau photocopieur pour et au nom de la Ville de Portneuf.

Rés.2014-09-209 Mandat Akifer, forages exploratoires

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal mandate Akifer pour réaliser les travaux géophysiques phase IIB (résistivité électrique) pour un montant de 5 205.50 \$ taxes non incluses.

QUE cette dépense soit affectée au programme TECQ.

Rés.2014-09-210 Décompte progressif no 2 – travaux d’infrastructures souterraines, phase 3

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l’unanimité ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le deuxième paiement à Construction et Pavage Portneuf pour les travaux d’infrastructures souterraines – phase 3, tel que recommandé par CIMA+, au montant de 929 148.03 \$ taxes incluses.

Période de questions

Diverses questions sont posées au conseil.

Début : 18h40 Fin : 18h44

Levée de l’assemblée

Madame la conseillère Diane Godin demande la levée de l’assemblée à 18 : 45 hres.

maire

greffière